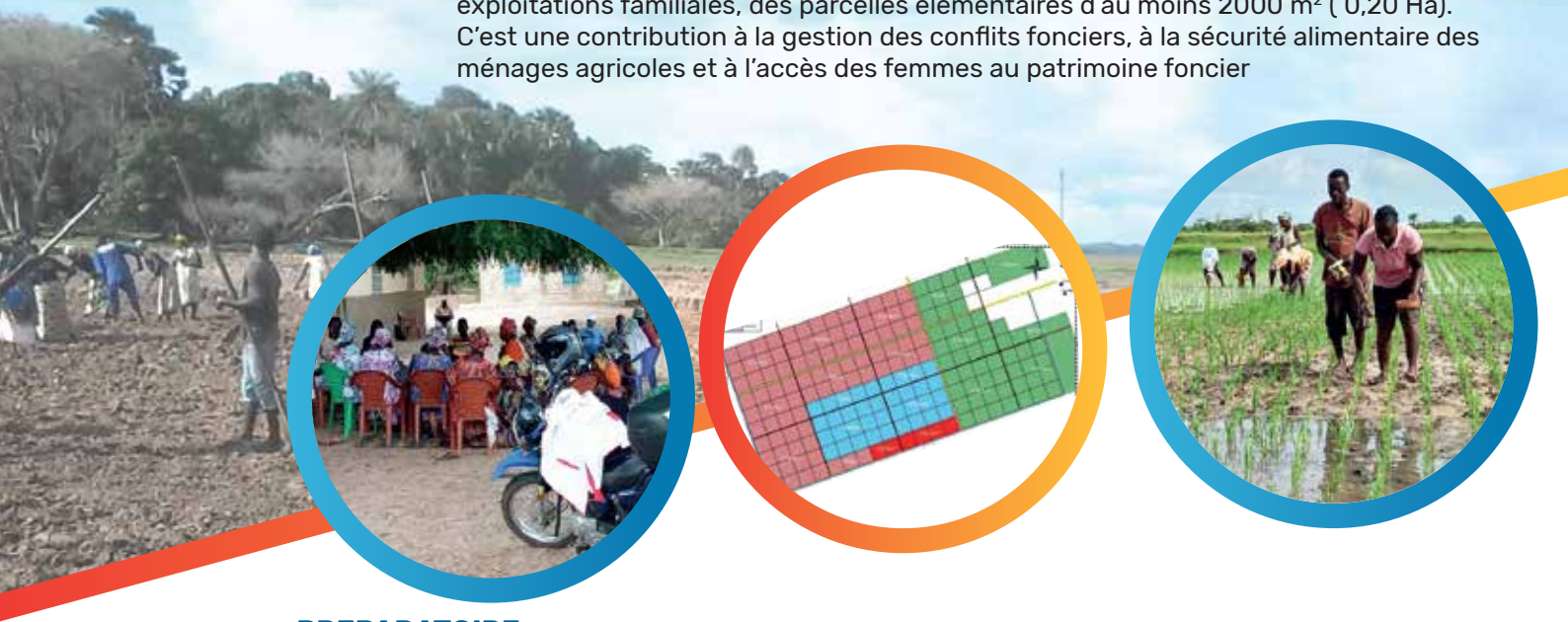


REMEMBREMENT DES VALLEES RIZICOLES

La riziculture traditionnelle en Casamance, au sine saloum et au senegal oriental se caractérise par un système de production avec des micro parcelles de très petites tailles détenues par chaque famille. Cette situation ne permet pas une intensification de la production avec l'utilisation de la mécanisation.

Le remembrement consiste à regrouper les micro parcelles afin de faire disposer aux exploitations familiales, des parcelles élémentaires d'au moins 2000 m² (0,20 Ha). C'est une contribution à la gestion des conflits fonciers, à la sécurité alimentaire des ménages agricoles et à l'accès des femmes au patrimoine foncier



PREPARATOIRE

PHASE
01

- Information et sensibilisation des producteurs sur les avantages du remembrement ;
- Organisation d'une réunion d'assemblée générale de validation des producteurs du village ;
- Mise en place au cours de cette réunion d'un organe chargé de l'organisation et de la mise en œuvre du remembrement ;
- Rédaction d'une lettre accompagnée du PV de l'AG avec la liste de présence pour informer les autorités administratives et les collectivités locales.

PHASE
02

PLANIFICATION ET CARTOGRAPHIE

- Visite exploratoire de la zone à remembrer par l'organe du village appuyé par le Conseiller Agricole et Rurale de l'ANCAR ;
- Cartographie de la situation de référence ;
- Création d'une base de données.

PHASE
03

VALIDATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

- Visite exploratoire de la zone à remembrer par l'organe du village appuyé par le Conseiller Agricole et Rurale de l'ANCAR ;
- Cartographie de la situation de référence ;
- Création d'une base de données.

PHASE
04

MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE

- Levée topographique de la superficie à remembrer.
- Terrassement, dégagement des voies d'accès,
- Matérialisation des digues et diguettes
- Planage ;
- Construction des digues et diguettes ;
- Consolidation des voies d'accès ;
- Cistribution des parcelles remembrées bien structurées.

PHASE
05

VALORISATION DES AMÉNAGEMENTS

- Formation sur les Bonnes Pratiques Agricoles notamment le Système de riziculture Intensive ;
- Production intensive ;
- Renforcement des équipements en production et post récoltes (Dotation en matériels de labour : motoculteurs équipés et en matériels post récoltes batteuse ASI, Décortiqueuse à riz, étuveuse à riz).